Conseil Départemental du Doubs du 16 janvier 2023	Rapport BP 2023 n° 305
	Commission[s] : 3
	Timbre : DGS / DDET

DYNAMIQUE TERRITORIALE
TOURISME

Objet : Tourisme - Budget primitif 2023

SOMMAIRE

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL 2

INTRODUCTION 2

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE TOURISTIQUE 4

I – 1 PARTICIPATION ET ELABORATION DE SCHEMAS 4

I – 2 COORDINATION ET ANIMATION 6

II – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE 6

II – 1 AIDE A L'EMERGENCE DE PROJETS 6

II – 2 SOUTIEN A L'AMENAGEMENT ET A L'ATTRACTIVITE 9

II – 3 SOUTIEN A L'ANIMATION 14

DELIBERATION 16

TABLE DES ANNEXES 17

TABLEAU RECAPITULATIF GENERAL

DEPENSES

BP 2022				BP 2023				Evolution crédits 2022/2023
AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits	AP	CPI	Crédit hors AP	Total crédits	
545 000,00 €	2 030 000 €		2 030 000 €	6 000 000 €	1 800 000 €		1 800 000 €	-11,3%

AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits	AE	CPF	Crédit hors AE	Total crédits	Evolution crédits 2022/2023
250 000,00 €	1 420 000 €	688 250 €	2 108 250 €		1 417 500 €	717 250 €	2 134 750 €	1,3%

RECETTES

	BP 2022	BP 2023
Investissement	0 €	0 €
Fonctionnement	3 000 €	0 €
TOTAL	**3 000 €**	**0 €**

INTRODUCTION

Très impactée par la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19, l'activité touristique dans le Doubs a connu un regain notoire en 2022. Les premiers éléments d'observation de la saison estivale témoignent de cet accroissement d'activité.

En effet, dans un contexte de reprise de l'activité touristique à l'issue de deux saisons marquées par la crise sanitaire (taux de départ des français en vacances de 70 % en 2022 contre 59 % en 2021 et qui était de 66 % en 2019 avant cette crise, retour des clientèles étrangères à l'été 2022), le Doubs a su tirer son épingle du jeu en faisant partie, pour la seconde année consécutive, du classement des destinations tendances pour lesquelles est observée la plus forte croissance de recherches en France sur la plateforme Airbnb pour des séjours au mois d'août.

Dans ce cadre, les atouts convoités par ces clientèles sont *« l'environnement naturel préservé du Doubs, qui abrite des forêts, des montagnes et des rivières ».*

Cet attrait touristique pour le territoire du Doubs est confirmé par les données de fréquentation issues de l'outil Fluxvision Orange faisant état, pour la période janvier-août 2022, d'une hausse du taux de variation de 43 % pour les excursionnistes et de 32 % en nombre de nuitées par rapport à la même période en 2021.

A cet égard, le vote d'un plan d'urgence de 1,55 M€ par l'Assemblée départementale en juin 2020, visant à favoriser la fréquentation des sites touristiques du territoire dans ce contexte de crise (avec l'appui du Comité départemental du tourisme), avait contribué à pérenniser l'activité de ces acteurs privés de l'économie touristique. Après 2 années difficiles, ces derniers ont ainsi pu surmonter la crise en 2022.

Dans le même temps, le Département s'est résolument engagé dans la dynamique de transition climatique et d'adaptation du tourisme aux enjeux environnementaux qui constituent un enjeu majeur pour notre territoire :

- à travers la mise en œuvre d'un premier projet de transition climatique 2021-2025 de la station de Métabief porté par le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) et qui s'est d'ores et déjà traduit par l'aménagement de la « luge des cimes » au sein de la station de Métabief, produit touristique qui a connu un succès immédiat auprès des clientèles,
- puis par l'adoption, fin juin 2022, de la seconde phase de ce projet global : le projet d'accélération de la transition climatique (PAcT) 2022-2025.

Dans l'esprit du projet C@P25, et au même titre que le soutien à l'emploi et au développement économique, cet enjeu de transition climatique constitue le socle des politiques d'activités de pleine nature portées par le Département ces dernières années, à savoir :

- la stratégie départementale d'itinérance et de randonnée qui, conduite en relation étroite avec les EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) et associations, vise à structurer et optimiser un réseau attractif, optimisé et sécurisé aux pratiquants,
- le schéma cyclable départemental qui a connu trois déclinaisons fortes en 2022 avec la mise en place d'une stratégie opérationnelle de développement du VTT, l'aménagement du dispositif « points-nœuds » sur deux zones-test du Doubs (secteurs « vallée du Drugeon et lac Saint-Point » et entre « Baume-les-Dames - Rougemont dans la vallée de l'Ognon), ainsi que l'aménagement de la voie verte Courbet (entre la gare ferroviaire TER à l'Hôpital-du-Grosbois et Ornans),
- l'animation touristique des territoires qui s'est notamment traduite par l'organisation, le 11 septembre 2022, de la deuxième édition du slowUp « Vallée de l'Ognon », en collaboration étroite avec le Département de Haute-Saône, et qui a connu un vif succès populaire en accueillant 25 000 participants.

Dans la continuité de ces projets phares et de la déclinaison opérationnelle de ces ambitions, l'année 2023 constituera une étape-clé de la politique touristique départementale, laquelle se traduira notamment par :

- une nouvelle stratégie partagée avec la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du futur Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL) pour la période 2023-2028,
- la création d'une ligne financière dédiée aux projets touristiques portés par les territoires, en complémentarité des projets P@C (Porter une action concertée) que le Département a établis avec les territoires pour la période 2022-2028,
- la mise en œuvre de projets opérationnels VTT, dans la suite de l'étude réalisée en 2021-2022, et le déploiement d'outils de communication modernes (applications numériques GEOTREK et SURICATE) en termes de promotion des activités et sports de pleine nature,
- de nouveaux partenariats noués avec les associations impliquées dans les activités et sports de pleine nature : randonnée et VTT (partenariat avec Espace nordique jurassien notamment).

Sur la base de ces éléments, la proposition de budget primitif (BP) 2023 relatif à la politique touristique repose sur une inscription, en dépenses, de crédits à hauteur de **2 134 750 €** en section de fonctionnement et de **1 800 000 €** en section d'investissement.

I – STRATEGIE ET GOUVERNANCE TOURISTIQUE

I – 1 Participation et élaboration de schémas

- **Le Département, acteur de proximité au côté du bloc communal**

Le tourisme constitue une compétence partagée au plan institutionnel. Afin d'apporter une cohérence entre les projets portés localement à l'échelle du bloc communal (communes et groupements de communes), d'une part, et à l'échelon régional qui est davantage orienté sur la promotion touristique internationale et la conceptualisation, d'autre part, le Département assume un rôle « pivot » essentiel en termes de gouvernance touristique.

Dans ce cadre, le Département a fait le choix de construire un espace de dialogue régulier avec chacune des destinations, en particulier à travers ses politiques de soutien aux projets du bloc communal et de développement des activités de pleine nature (randonnée pédestre, VTT, …).

Ces activités de pleine nature constituent un enjeu fort d'attractivité et d'identité du Doubs. C'est pourquoi le Département développe, à ce titre, un partenariat de proximité avec les EPCI du Doubs afin de définir des orientations partagées et de réaliser des projets structurants permettant de répondre aux attentes des clientèles et s'inscrivant dans une dynamique de transition climatique.

- **Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL)**

Cette recherche de convergence et d'articulation entre les stratégies de chaque échelon compétent en matière de tourisme (Région, Département, bloc communal) est un élément-clé de l'élaboration du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL).

Le Département est étroitement associé à la révision du SRDTL 2017-2022 arrivant à échéance et, sur ces bases, à l'élaboration du prochain schéma qui sera adopté par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2023-2028.

Dans cette perspective, les enjeux identifiés à l'échelon régional en termes d'évolution des politiques publiques en matière de tourisme sont liés essentiellement à la transition climatique (tourisme responsable, gestion de la ressource en eau, articulation entre accueil des clientèles et préservation des espaces, …) et aux évolutions des clientèles révélées par la crise sanitaire (transition numérique des acteurs, essor du tourisme de proximité, dimension sociale, transports et mobilité, …).

Comme cela a été le cas pour le schéma précédent, le SRDTL donnera lieu à l'établissement d'une convention de partenariat entre la Région et notre collectivité qui sera donc amenée à se prononcer sur cette convention au printemps 2023, étant précisé que, conformément aux dispositions du Code du tourisme (article L 131-1 et suivants), le SRDTL sera également soumis à l'approbation du Comité départemental du tourisme.

Dans ce cadre, le Département, tout en rappelant ses compétences en matière d'aménagement touristique et de développement des activités de pleine nature, portera une attention particulière aux axes suivants :

- le soutien aux acteurs locaux, à travers l'intervention du Comité départemental du tourisme (CDT) en termes d'ingénierie touristique et d'accompagnement des porteurs de projets d'hébergement ou de développement,
- la promotion des marques identitaires du territoire (Montagnes du Jura, Vallée de l'Ognon, …),
- la complémentarité des compétences au service des territoires dans le cadre des contrats de station portés par les territoires, mais également du contrat de canal Rhin-Rhône et du développement du tourisme dit « fluvestre », c'est-à-dire englobant toutes les activités touristiques et de loisirs se pratiquant sur et le long des fleuves et canaux (tourisme fluvial, mais aussi itinérance à vélo, randonnée pédestre, balade équestre, paddle, kayak, ...),
- le développement des services sur les axes d'itinérance, dans une logique d'articulation avec sa stratégie de développement de la randonnée et de sa politique cyclable.

- **Développement maîtrisé des activités de pleine nature**

Le Département dispose d'un cadre stratégique et réglementaire visant à favoriser le développement maitrisé des sports de nature (article L 311-3 du Code du sport).

Ce cadre lui permet de créer les conditions d'un développement harmonisé et maîtrisé de l'ensemble des activités de pleine nature (randonnée, trail, marche nordique, VTT, canoë-kayak, escalade, …), tout en prenant en compte les enjeux liés au tourisme durable, mais également liés à la protection de l'environnement et à l'accueil sécurisé des pratiquants.

A ce titre, il élabore le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), plan ayant pour objectif de créer les conditions d'aménagement, d'entretien et de valorisation des sentiers destinés à la pratique de la promenade et de la randonnée pédestre, VTT ou équestre, et qui participent à l'essor des modes de déplacement doux et au développement touristique des territoires.

En outre, au plan réglementaire, et à travers l'inscription des itinéraires de randonnée, le PDIPR a pour vocation de préserver le réseau des chemins ruraux et de garantir leur continuité.

Cette inscription nécessite au préalable une concertation et un conventionnement individuel avec tous les propriétaires fonciers, publics et privés, traversés par les itinéraires.

Ainsi, en 2023, de nouveaux itinéraires seront inscrits au PDIPR : la Via Francigena, itinéraire structurant qui, dans le Doubs, emprunte le GR® 145, mais également les itinéraires touristiques retenus au sein de plusieurs EPCI (Val Marnaysien, Loue Lison, Grand Besançon, …)

I – 2 Coordination et animation

Le tourisme, compétence partagée au même titre que le sport et la culture, induit une coordination continue entre les différents échelons compétents, tant en ce qui concerne les acteurs institutionnels (Etat, Région, Département, bloc communal) que leurs partenaires opérationnels respectifs (comité régional du tourisme, comité départemental du tourisme, offices de tourisme).

Le Département a constamment affirmé sa volonté de coopération étroite avec ses partenaires, dans un souci de lisibilité de l'action publique en la matière et d'efficience au bénéfice des clientèles.

L'action conduite par notre collectivité pour la promotion de la marque de destination « Montagnes du Jura », qui fêtera ses 20 ans d'existence en 2023, ainsi que la marque « Vallée de l'Ognon », constitue le meilleur exemple de cette volonté affirmée de coopération.

II – DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DE L'ATTRACTIVITE TOURISTIQUE

II – 1 Aide à l'émergence de projets

- **Partenariat avec le Comité départemental du tourisme**

La mise en œuvre de la politique touristique du Département prend appui sur l'expertise et les capacités opérationnelles du Comité départemental du tourisme (CDT).

Le partenariat entre le Département et le CDT se traduit par :
- la signature d'une convention-cadre portant sur la période 2021-2023 et déclinée en conventions annuelles d'application,
- l'attribution d'une subvention annuelle à hauteur de 1,3 M€ dans le cadre d'une autorisation d'engagement (AE) de 3,9 M€ portant sur la même période et votée par le Conseil départemental lors de sa session budgétaire de décembre 2020.

Cet ensemble permet au CDT de disposer d'une vision claire et d'un cadre pluriannuel en termes d'objectifs à atteindre.

En 2022, le CDT a déployé un programme d'actions ambitieux articulé autour des axes prioritaires du projet C@P25 et notamment :

- le déploiement, dans le cadre du schéma cyclable départemental et en partenariat avec l'UFR de géographie de l'Université de Franche-Comté, du dispositif points-nœuds sur les secteurs « Baume-les-Dames – Rougemont » et « Vallée du Drugeon - lac Saint-Point »,

- la poursuite du déploiement de l'outil Déclaloc (déclaration dématérialisée des activités de meublés de tourisme et chambres d'hôtes), ceci dans le prolongement de la mise en place depuis 2019, sous l'initiative du Département, d'une plateforme mutualisée entre les EPCI afin de sécuriser et d'optimiser la perception de la taxe de séjour par le bloc communal,

- la mise en réseau des sites touristiques dans une logique « gagnant-gagnant »,

- l'implication opérationnelle dans la stratégie marketing de la marque Montagnes du Jura et de son positionnement dans la stratégie touristique régionale,

- l'appui en ingénierie aux porteurs de projets, en particulier en matière de création, et classement d'hébergement touristique (hôtellerie, camping, meublés de tourisme), mais également en vue du classement des meublés de tourisme, de l'obtention de la marque « Qualité tourisme », de labels nationaux, tels que Tourisme & Handicap, « Accueil Vélo », ou de labels identitaires du Doubs (Made In chez nous, Motards Bienvenue),

- le développement des activités de pleine nature, tant en termes d'appui à la stratégie départementale de randonnée pédestre, que de soutien aux filières identitaires du Doubs (ski alpin, nordique, itinérance en lien les partenaires concernés : Syndicat mixte du Mont d'Or, Association des Grandes Traversées du Jura, Espace Nordique Jurassien, …),

- le confortement d'une politique de communication active, en particulier par la valorisation de 55 sites touristiques du Doubs auprès de la clientèle de proximité (dispositif Doubs & (re)Doubs permettant une mise en réseau des principaux sites touristiques).

En 2023, dans le cadre des orientations du Département, l'action du CDT sera poursuivie en intégrant plusieurs enjeux qui serviront de base à la future convention-cadre de partenariat pour la période 2024-2026 :

- la transition climatique, en termes d'inscription de cette réalité dans ses actions de promotion, mais également d'ingénierie, auprès des porteurs de projets,
- la définition de priorités à échéance de 10 ans en termes de développement des activités de pleine nature,
- le déploiement, durant les prochaines années, du réseau de points-nœuds sur l'ensemble du territoire du Doubs, ceci dans le cadre du schéma cyclable départemental,
- la mise en tourisme du territoire et l'implication des acteurs touristiques du Doubs, dans une logique identitaire marquée,
- la nécessité d'un partenariat approfondi entre les acteurs touristiques.

Pour 2023, sur la base de ce cadre partenarial, il vous est proposé d'inscrire, en dépenses de fonctionnement, un montant de **1,3 M€** en crédits de paiement (CP) en faveur du financement du CDT au titre de l'année 2023, ainsi qu'un montant de **750 €** à titre de cotisation du Département au CDT.

- **Autres partenariats (Montagnes du Jura, Grandes Traversées du Jura, Espace Nordique Jurassien)**

Le Département poursuivra, en 2023, son partenariat avec 3 structures qui, par leur action au contact direct des clientèles, répondent pleinement aux ambitions exprimées dans C@P 25 en termes d'aménagement et d'animation touristique, mais également de promotion et développement d'activités de pleine nature, à savoir le Collectif « Montagnes du Jura, l'association des Grandes Traversées du Jura (GTJ) et l'association Espace Nordique jurassien.

Ces trois structures constituent des partenaires historiques et privilégiés du Département et s'inscrivent pleinement dans la dynamique de transition climatique de l'offre touristique et de pleine nature.
La dynamique « Montagnes du Jura » constitue l'un des axes prioritaires en termes de promotion et de communication touristique de notre collectivité.

En effet, tant par ses actions de communication (spots TV sur la Chaine l'Equipe 21, campagne d'affichage dans le hall de la gare de Lyon à Paris, ...) que par les évènementiels qu'elle soutient (Ultra Trial des Montagnes du Jura, …), cette marque de destination constitue une véritable vitrine de promotion de notre territoire, et de découverte de ses atouts à la fois paysagers, touristiques, patrimoniaux ou gastronomiques, en particuliers auprès de clientèles cibles précises (Ile de France, Hauts de France, Belgique, Pays Bas, Allemagne, Royaume-Uni notamment).

Elle a fait l'objet d'une nouvelle convention-cadre pluriannuelle pour la période 2022-2024, prenant appui sur une évaluation marketing préalable conduite en 2021.

L'année 2023 constituera les 20 ans de cette marque.

Par ailleurs, en termes d'itinérance, l'association des GTJ a très étroitement collaboré à la création de la liaison cyclable GTJ-Eurovélo 6, en particulier par le jalonnement du tronçon Lac Saint-Point / Saline Royale d'Arc-et-Senans, permettant ainsi de créer l'épine dorsale du schéma cyclable départemental.

En ce qui la concerne, l'association Espace Nordique jurassien, avec l'appui de Nordic France, a conduit une réflexion approfondie sur la nécessaire adaptation des sites nordiques aux enjeux de la transition climatique qui passera par la recherche de complémentarités accrues avec les autres filières (VTT, randonnée pédestre, …) et le déploiement de modèles socio-économiques adaptés pour les sites nordiques du Massif du Jura et du Doubs en particulier.

Dans le prolongement de cette dynamique, le partenariat avec l'association des Grandes Traversées du Jura (GTJ) et Espace Nordique Jurassien (ENJ) se poursuivra en 2023, via des conventionnements spécifiques.

Dans cette perspective, un montant de **25 000 €** de crédits est proposé au BP 2023, en dépenses de fonctionnement, dans le cadre du soutien aux initiatives collectives.

S'agissant des Montagnes du Jura, et afin de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie prévue sur la période 2022-2024, il est proposé d'inscrire au BP 2023, en dépenses de fonctionnement, dans le cadre de l'autorisation d'engagement (AE) d'un montant de 250 000 € adoptée lors de la session budgétaire de décembre 2021, pour la période 2022-2024, un montant de **67 500 €** en CP en faveur du Comité régional du tourisme (CRT), maître d'ouvrage délégué de la marque « Montagnes du Jura ».

II – 2 Soutien à l'aménagement et à l'attractivité

- **Aménagement et développement touristique des territoires**

Jusqu'à fin 2021, le soutien financier du Département en faveur des projets d'aménagement touristique portés par le bloc communal (communes et EPCI) s'est réalisé par mobilisation de l'enveloppe financière qui avait été allouée à chaque territoire sur la période 2018-2021, dans le cadre de l'axe 3 des contrats P@C.

Par ailleurs, les projets touristiques majeurs étaient financés par le Département, via une enveloppe spécifique d'un montant de 2 M€ pour la période 2019-2021, et de 800 000 € pour l'année 2022.

A ce titre, le Département a soutenu plusieurs opérations en 2022 :

- la création d'une porte d'entrée « 4 saisons » à Chapelle des Bois, projet structurant porté conjointement par la Communauté de communes des lacs et montagnes du Haut-Doubs (création d'un bâtiment d'accueil touristique), la commune de Chapelle-des-Bois (aménagement d'une aire d'accueil de camping-cars), et le SIVOM du Haut-Doubs (aménagement du stationnement à proximité du centre de vacances « l'Accueil montagnard »),
- l'extension et rénovation du bâtiment d'accueil du site nordique à Arc-sous-Cicon,
- le développement d'un parcours et d'un projet numérique d'interprétation sur le thème du karst appelé « Les Aventures Fankarstiques » par la Communauté de communes du Plateau de Frasne et du Val du Drugeon,
- le redimensionnement des Chemins de la contrebande par le Syndicat mixte du Parc naturel régional (PNR) du Doubs Horloger,
- l'aménagement d'une aire d'accueil de camping-car par la commune de la Rivière-Drugeon,
- le projet de valorisation du parcours de la Transjurassienne par l'association Espace nordique jurassien (ENJ).

A cet égard, parallèlement à la nouvelle génération des contrats P@C 2022-2028, et afin de donner de la visibilité aux maîtres d'ouvrage en termes de capacité d'accompagnement de leurs projets par le Département, il a été convenu de soutenir l'ensemble des projets touristiques à partir d'une enveloppe budgétaire dédiée, et non plus territorialisée.
En plus de permettre l'accompagnement des projets touristiques emblématiques, cette enveloppe sera dimensionnée financièrement de manière à pouvoir également soutenir des projets d'intérêt local qui étaient jusqu'alors soutenus via l'enveloppe des contrats P@C.

Ces projets devront nécessairement intégrer les enjeux liés à la transition climatique dans leur stratégie de développement (logique de recherche permanente d'économie d'énergie, énergies renouvelables, accessibilité des sites en modes doux, préservation de la ressource en eau, …).

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il vous est proposé :

- de créer une autorisation de programme (AP) de stock d'un montant de **6 M€** pour la période 2023-2028, correspondant à la durée de la nouvelle génération des contrats P@C et, dans ce cadre, d'inscrire un montant de **400 000 €** en CP au titre de l'année 2023,
- d'inscrire un montant de **300 000 €** en CP afin de procéder au paiement des projets engagés au titre des projets touristiques majeurs 2019-2021,

- d'inscrire un montant de **300 000 €** en CP afin de procéder au paiement des projets engagés au titre des projets touristiques majeurs engagés en 2022.

- **Équipements touristiques soutenus par le produit de la Taxe sur les Remontées Mécaniques (TRM)**

L'Assemblée départementale a décidé l'instauration d'une taxe départementale au taux de 2 % sur les engins de remontées mécaniques, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne et aux articles L 3333-4 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Cette taxe (TRM) constitue une recette dont le produit doit être affecté au financement d'actions touristiques en zone de montagne.

Comme les années précédentes, l'inscription des produits générés par cette taxe interviendra, en 2023, à l'occasion de la Décision modificative (DM) n°1, à partir du montant ayant été réellement encaissé en 2022 et qui sera constaté au Compte administratif (CA) 2022.

Par ailleurs, au titre de cette taxe, en fonctionnement, dans la continuité du premier conventionnement signé avec le Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO) pour le développement d'une ingénierie de projet touristique sur la période 2019-2021, un nouveau conventionnement pluriannuel a été validé par la Commission permanente lors de sa réunion du 28 février 2022 pour la période 2022-2024.

Cette mission a pour objectif de conforter, à l'échelle du territoire du Haut-Doubs forestier et en lien avec les acteurs locaux (collectivités, socio-professionnels, office de tourisme, …), la dynamique insufflée autour du projet stratégique et de transition climatique de la station de Métabief.

Dans cette optique, et dans le cadre de l'autorisation d'engagement d'un montant de 150 000 € affectée par la Commission permanente lors de sa réunion du 28 février 2022, il est proposé d'inscrire au BP 2023, en dépenses de fonctionnement, un montant de **50 000 €** en CP en faveur du SMMO, ceci par mobilisation des crédits de la TRM (taxe sur les remontées mécaniques).

Ces crédits s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation d'engagement (AE) de stock votée lors de l'adoption de la DM n°1 de 2019, pour un montant de 150 000 €, et qui a été abondée d'un même montant pour la période 2022-2024 lors de la DM n°2 de 2021.

- **Transition climatique de la station de Métabief**

La transition climatique de la station de Métabief et du site de saut à skis de Chaux-Neuve, projet élaboré puis mis en place par le SMMO avec l'appui du Département, relève des deux projets suivants :

- le projet « de transition climatique », d'un montant de 11 M€ et portant sur la période 2021-2025, pour lequel le Conseil départemental a voté une AP de 7 M€ lors de sa session budgétaire de décembre 2020,
- le plan d'accélération de la transition climatique (PAcT), d'un montant de 12 M€ et portant sur la période 2022-2026, pour lequel le Conseil départemental a voté une AP complémentaire de 3 M€ lors de sa réunion du 27 juin 2022.

Ce second plan a été élaboré au regard du niveau d'engagement très important du projet de transition climatique, caractérisé notamment par l'aménagement puis la mise en service de la luge d'été dite « Luge des cimes » au début de la saison estivale 2022.

Chacun de ces deux programmes se traduit par une convention-cadre se déclinant en conventions annuelles d'application, et par le versement d'un montant annuel de crédits permettant le financement des opérations qu'ils contiennent respectivement.

A ce titre, et conformément à l'échéancier de versement prévu dans chacune de ces conventions-cadre, il est proposé d'inscrire, en dépenses d'investissement, un montant de **800 000 €** en crédits de paiement au BP 2023.

- **Syndicat mixte du Mont d'Or (SMMO)**

Par ailleurs, il est proposé, dans le BP 2023, d'inscrire en dépenses de fonctionnement un montant de **500°000 €** à titre de participation du Département à l'équilibre budgétaire du SMMO.

Cette participation s'inscrit dans le cadre des statuts du SMMO disposant que la contribution de la Communauté de communes des Lacs et Montagnes du Haut-Doubs correspond à 50 % du budget prévisionnel de fonctionnement, mais est plafonnée à 512 000 €, le Département apportant, si besoin, une contribution correspondant à la prise en charge du solde du déficit global prévisionnel.

Cette participation s'inscrit dans un contexte de crise économique, se traduisant pour le SMMO par une augmentation de ses frais d'exploitation, en raison notamment de la flambée des prix de l'énergie (électricité, carburant).
Afin d'apporter une réponse appropriée à la hausse des coûts induite par ce contexte nouveau, le SMMO a entrepris plusieurs démarches :

- engagement d'une consultation pour l'établissement d'un nouveau marché de fourniture d'électricité avec l'appui d'une AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage) spécialisée,
- identification de plusieurs pistes d'actions : réduction de la vitesse des remontées mécaniques, report de certains achats, réduction de charges, moindre transfert de crédits vers la section d'investissement, étant précisé, sur ce dernier point que l'année 2023 donnera lieu à un volume moins important de travaux et sera consacrée davantage à des prestations d'ingénierie en vue de la réalisation de chantiers prévus en 2024 et 2025 dans le cadre du projet PAcT : aménagement des bâtiments du « pôle montagne » et de l'accueil aux Super-Longevilles, découverte culturelle, sportive et ludique du Mont d'Or,
- ajustement, au cours des dernières années, de sa grille tarifaire pour optimiser ses recettes et devant permettre de prendre en compte l'impact des récents accords de branche (convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables) sur sa masse salariale.

Par ailleurs, cette contribution statutaire prend en compte d'autres éléments de contexte :

- l'activité exceptionnelle constatée au cours de la dernière saison estivale, grâce notamment à la mise en service de la luge « 4 saisons » (Luge des cimes) au mois de juillet. Ce dynamisme s'inscrit en fait dans une tendance d'augmentation de la fréquentation de la station de Métabief qui, constatée depuis 4 ans, est le fruit des investissements ayant été engagés par le SMMO, avec le soutien financier du Département, pour moderniser et diversifier les équipements, dans une logique de transition climatique du modèle économique de la station,
- le versement par le Département fin 2020, à titre de précaution, d'une enveloppe complémentaire de 300 000 € dans le contexte de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 qui avait conduit le Gouvernement a décidé la fermeture des stations de ski.

Aussi, au regard de ces éléments, il est proposé de maintenir à 500 000 €, comme en 2021 et 2022, le montant à inscrire au titre de la contribution du Département au budget du SMMO. Etant donné que le SMMO votera son BP au mois de mars 2023, le besoin d'un éventuel abondement complémentaire sera étudié lors de la DM1 de 2023, au regard du niveau d'activité et des charges que le SMMO aura connus au cours de l'hiver 2022-2023.

- **Activités de pleine nature**

Compétence du Département, le développement maîtrisé des activités et sports de pleine nature constitue un enjeu prioritaire de la politique touristique de notre collectivité.

Il s'inscrit dans une logique affirmée de développement d'activités de « 4 saisons » apportant une réponse adaptée aux nouvelles tendances de pratique, en particulier au regard des enjeux liés au changement climatique.

A ce titre, le Département s'est particulièrement investi pour développer et promouvoir des activités et sports de pleine nature à la fois vecteurs d'épanouissement personnel et source d'attractivité et de retombées économiques pour les territoires.

Dans le domaine de l'itinérance, le Département s'investit en faveur du développement et de la montée en gamme de l'offre de randonnée pédestre, dans le cadre d'un partenariat de proximité avec les EPCI.

Ainsi, la dynamique initiée ces dernières années en matière de randonnée avec les EPCI et le secteur associatif, se concrétisera de deux manières :

- l'établissement d'un programme de structuration de l'offre d'itinéraires de randonnée pédestre, au sein de chaque EPCI, (aménagement directionnel dans le cadre de la charte départementale de la randonnée, dispositifs d'observation et de comptage, ...), afin de garantir une offre de randonnée homogène et lisible, tant au niveau local que départemental,

- le déploiement d'outils de communication moderne contribuant à la construction d'une offre d'itinérance et de randonnée répondant aux aspirations des pratiquants, à savoir :

    - l'application numérique GEOTREK, outil en open-data dont l'objectif est de permettre aux clientèles et aux pratiquants de créer un parcours « à la carte » qui leur indique également les lieux d'intérêt touristique (sites, restauration, hébergements, ...),

- le déploiement, en lien avec les EPCI, de la nouvelle version de l'application SURICATE qui, conçue par le ministère en charge des sports (Pôle ressources national des sports de nature), permet à tout pratiquant d'activités de plein air de signaler, via son téléphone portable, un problème constaté sur son parcours (balisage défectueux, risque en matière de sécurité, conflit avec d'autres pratiquants, …), de telle manière que les acteurs locaux compétents puissent engager les actions correctives dans les plus brefs délais.

L'élaboration de ces outils prendra notamment en compte les priorités d'actions du Département : « randonnée pour tous » dont handicap, « randonnée et mobilité durable », « randonnée et environnement – ENS », « randonnée sportive ».

Dans ce cadre, le Département mobilise annuellement des crédits de fonctionnement au titre de la Taxe d'aménagement (TA) pour la mise en œuvre et le développement d'activités conciliant pratiques sportives, ludiques et touristiques, garantissant l'attractivité et la vitalité des territoires du Doubs.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du schéma cyclable adopté en 2020, le Département a conduit en 2021-2022, une réflexion globale sur le volet animation et promotion de la filière cyclotouriste, et en particulier en ce qui concerne le VTT et la nécessité de prise en compte des nouvelles pratiques en la matière.

Cette étude conduite en 3 phases (diagnostic de l'offre, orientations stratégiques et proposition d'un plan d'actions par territoire) et portant l'ambition de faire du Doubs un territoire où l'on fait du *« VTT toute l'année », du « VTT partout », et du « VTT pour tous »,* répond à la volonté du Département de restructurer puis déployer une offre renouvelée en matière de VTT, dans une logique d'articulation avec le potentiel de chaque territoire, au regard de ses caractéristiques, avec les nouvelles formes de pratiques (loisirs, randonnée, VTT à assistance électrique, enduro, descente, ...) et la diversité des pratiquants et des clientèles (sportive, familiale et de loisirs notamment).

Aussi, en 2023, au titre de cette politique cyclable, et en lien avec les EPCI et les acteurs concernés, le Département accompagnera les projets d'infrastructures cyclables portés par le bloc communal, ainsi que les premières actions formalisées dans le cadre de cette étude.

Dans cette perspective, le déploiement de la politique en faveur de la randonnée et de l'itinérance se traduira dans le BP 2023, via la mobilisation de crédits de la Taxe d'aménagement (voir le rapport budgétaire « Gestion et préservation du patrimoine naturel, Transition climatique), par l'inscription des montants suivants :

- en fonctionnement :
  - **30 000 € en CP,** au titre du soutien aux EPCI dans le cadre de l'entretien des itinéraires structurants à l'échelle intercommunale,
  - **20 000 €** en CP en faveur du Comité départemental de la randonnée pédestre (CDRP), association coordonnant l'entretien des itinéraires au niveau départemental,
  - **90 000 €** en CP pour l'entretien et la mise en sécurité du « chemin vert Devecey-Moncey », itinéraire de randonnée propriété du Département, ainsi que pour la remise à plat de la signalétique des sentiers au départ de la source de la Loue,

- **1 950 €** à titre de cotisation annuelle à l'Association européenne des chemins de la Via Francigena (AEVF), à laquelle le Département a décidé d'adhérer en 2019,
- **100 000 €** en CP dans le cadre de la mise en œuvre des premières actions élaborées dans le cadre de l'étude de préfiguration de l'offre pour la pratique du VTT dans le Doubs initiée en 2021 (partenariats avec Espace Nordique Jurassien, Université de Franche-Comté, Mountain Bike fondation, Comité régional du cyclisme, …),

- en investissement :
  - **70 000 €** en CP au titre du soutien financier aux EPCI pour la création ou la mise aux normes d'itinéraires structurants à l'échelle intercommunale, en conformité avec la charte signalétique départementale de la randonnée,
  - **100 000 €** en CP au titre de l'accompagnement des investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage directe du Département sur les itinéraires structurants à l'échelle départementale (Via Francigena, sentiers Courbet, …),
  - **20 000 €** en CP au titre du soutien aux projets d'investissement portés par les associations de promotion et développement de la randonnée sur les itinéraires structurants à l'échelle départementale,
  - **50 000 €** en CP pour la mise en œuvre d'une étude d'aménagement global du site de la Source de la Loue.

II – 3 Soutien à l'animation

En matière d'animation touristique des territoires, le Département apporte un soutien financier aux initiatives locales, dans l'objectif de favoriser l'émergence d'une offre de qualité et diversifiée, contribuant à l'attractivité du Doubs.

Concrètement, cette intervention prend plusieurs formes :

- le partenariat avec les musées ruraux du Doubs : le Département a ainsi soutenu 17 musées ruraux en 2022.
  A ce titre, il vous est proposé l'inscription, en dépenses de fonctionnement, d'un montant de **30 000 €** au BP 2023.

- le soutien aux manifestations touristiques de proximité, promouvant et mettant en valeur les savoir-faire locaux (artisanat, …) et les filières et produits locaux (agroalimentaire, bois, ...).
  En 2022, le Département a soutenu 13 structures (6 associations et 7 collectivités ou structure publique).
  Pour 2023, il est proposé d'inscrire un montant de **60 000 €** au BP en dépenses de fonctionnement.

S'agissant des manifestations touristiques de proximité, une réflexion sera conduite afin de redéfinir les principes et les modalités d'intervention du Département, au regard de ses priorités et en lien avec ses autres politiques (handicap, circuits courts, …).

Par ailleurs, il convient d'inscrire également, en dépenses de fonctionnement, un montant de **1 500 €** à titre de cotisation du Département au GPPR (Gastronomie et Promotion des Produits Régionaux de Bourgogne Franche-Comté), organisme en charge du développement de la notoriété des produits régionaux de l'agroalimentaire et des savoir-faire identitaires de notre territoire.

Enfin, s'agissant de la politique cyclable, il est proposé, en section de fonctionnement :

- la reconduction de la ligne budgétaire « Soutien à l'animation cyclable » pour un montant de **80 000 €**, destinée au financement de la 3ème édition du slowUp « Vallée de l'Ognon »,
- d'inscrire sur la ligne budgétaire « Prestations de services » un montant de **20 000 €** destiné au financement d'animations lors de cette manifestation.

***

En conclusion, et sur la base des éléments développés dans ce rapport, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le projet de délibération figurant ci-après.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du tourisme, et notamment ses articles L 132-1 à L 132-6 ;

Vu le rapport **n° 305** présenté sous le timbre **: DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° **3 ;**

Vu l'exposé du rapporteur ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, le Conseil départemental :

Décide l'inscription au Budget primitif 2023, des crédits suivants :

INVESTISSEMENT					
	Dépenses				Recettes
	AP	CPI	Crédits hors AP	Total crédits investissement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité	6 000 000 €	1 800 000 €		1 800 000 €	
Total Axe	**6 000 000 €**	**1 800 000 €**	**- €**	**1 800 000 €**	**- €**
TOTAL INVESTISSEMENT	**6 000 000 €**	**1 800 000 €**	**- €**	**1 800 000 €**	**- €**

FONCTIONNEMENT					
	Dépenses				Recettes
Axe	AE	CPF	Crédits hors AE	Total crédits fonctionnement	
362 - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique					
3621 - Aide à l'émergence de projets		1 367 500 €	25 750 €	1 393 250 €	
3622 - Soutien à l'aménagement et à l'attractivité		50 000 €	500 000 €	550 000 €	
3623 - Soutien à l'animation			191 500 €	191 500 €	
Total Axe	**- €**	**1 417 500 €**	**717 250 €**	**2 134 750 €**	**- €**
TOTAL FONCTIONNEMENT	**- €**	**1 417 500 €**	**717 250 €**	**2 134 750 €**	**- €**

TOTAL		3 217 500 €	717 250 €	3 934 750 €	**- €**

Autorise Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, tout document correspondant à l'utilisation des crédits sollicités dans le rapport, dans les conditions habituelles.

Autorise Mme la Présidente du Département à affecter par arrêté les autorisations de programme ou d'engagement en fonction de l'avancement opérationnel. Ces affectations feront l'objet d'un compte-rendu en Commission permanente.

La Présidente du Département,

Signé électroniquement par :
Christine BOUQUIN
Date de signature : 28/12/2022
Qualité : DELIBERATIONS

TABLE DES ANNEXES

1 - Propositions BP 2023 par imputation budgétaire
2 - Synthèse dépenses recettes